



NOTE D'INFORMATION DESTINÉE AUX PREMIERS SECOURS ET AU PERSONNEL MÉDICAL

Toutes les personnes travaillant au contact de bitume chaud devraient connaître ces recommandations afin de prodiguer les premiers secours aux victimes de brûlures. Ce document devrait accompagner la victime et être placé de façon visible, avant le transport de la victime chez un médecin ou vers un hôpital.

NE JAMAIS TENTER D'ENLEVER LE BITUME SUR LE LIEU DE L'ACCIDENT

>> PREMIERS SECOURS

Lorsqu'une brûlure est intervenue, les parties brûlées doivent être refroidies immédiatement afin d'éviter que la chaleur ne continue à progresser. Les parties brûlées doivent être plongées dans de l'eau froide pendant au moins 10 minutes en ce qui concerne la peau et pendant au moins 5 minutes en ce qui concerne les yeux. Cependant, il faut prendre garde au risque d'hypothermie.

Il ne faut pas tenter de retirer le bitume adhérent à la peau brûlée.

>> TRAITEMENT ULTÉRIEUR, PREMIERS SECOURS ET SOINS MÉDICAUX

La couche de bitume collée sur la peau ne devra pas faire l'objet d'une intervention de retrait à moins qu'elle ne soit conduite dans une unité de soins sous la supervision d'un médecin. Le bitume refroidi forme une couche imperméable et stérile protégeant ainsi la brûlure et évitant sa déshydratation. Si le bitume est retiré de la blessure, la peau peut éventuellement se trouver plus endommagée conduisant à de possibles complications.

De plus, en mettant à l'air libre une brûlure du second degré dans le but de la soigner, une infection ou une déshydratation peut s'installer conduisant à une aggravation de la blessure.



BRÛLURES PROVOQUÉES PAR LE BITUME



>> BRÛLURES AU SECOND DEGRÉ

Le bitume doit être laissé en place et recouvert de gaze contenant de la paraffine ou un onguent à base de paraffine, par exemple Flammazine (sulphadiazine argent). Un tel traitement a pour effet de ramollir le bitume permettant ainsi de le retirer délicatement après plusieurs jours. La reconstitution naturelle de la peau sur la partie brûlée conduira le bitume restant à se détacher de lui-même sans avoir besoin de le retirer.

>> BRÛLURES AU TROISIÈME DEGRÉ

Le retrait immédiat du bitume doit être proscrit à moins qu'une première intervention chirurgicale soit indispensable du fait de la localisation et de la profondeur de la blessure. Dans un tel cas le retrait du bitume doit être réalisé en bloc opératoire de préférence entre le second et le cinquième jour après la date de l'accident. A partir du deuxième jour, la circulation sanguine s'établit habituellement rétablie et l'état de la plaie est tel qu'un spécialiste peut évaluer la profondeur à laquelle la brûlure a pénétré. Il n'y a normalement pas de complications à attendre, telles que des infections, avant le sixième jour. Cependant, il demeure important de commencer le traitement avec des produits à base de paraffine et cela dès le jour de l'accident afin de faciliter le retrait du bitume lors de l'intervention.

>> BRÛLURES EN FORME DE GARROT

Dans le cas où le bitume chaud entoure un membre ou une autre partie du corps, le refroidissement et le durcissement du bitume peut provoquer un effet de garrot. Si un tel cas se présentait, il faudrait ramollir le bitume et/ou le couper afin d'éviter la diminution de la circulation sanguine.

>> BRÛLURES OCULAIRES

Aucune tentative de retrait de bitume ne doit être tentée par une personne non qualifiée. La victime doit être conduite en urgence auprès d'un centre médical spécialisé à fin de diagnostic et de traitement approprié.

Un effort considérable a été fait pour donner aux présentes informations précision et véracité. Cependant, ni Eurobitume, ni tout autre société appartenant à Eurobitume ne pourra être tenue responsable des pertes, dommages aux biens et aux personnes pouvant résulter de l'utilisation de ces informations.

Eurobitume souhaiterait remercier les Docteurs M.J. Hoekstra et M.H.E. Hermanns du Service des Brûlés de l'Hôpital de la Croix Rouge à Beverwijk aux Pays-Bas, pour leur contribution à la rédaction de cette note.



eurobitume

europaean bitumen association

E-mail: info@eurobitume.eu